LE PRESTIDIGITATEUR LEMOINE

UN COUP DE THÉATRE

Les « diamants » du creuset sont reconnus par celui qui les vendit

Paris, 25 janvier.

Le mystère vient de s'éclaircir par un coup de théâtre. Il est établi, maintenant, en effet, d'une façon péremptoire, que les diamants retirés par Lemoine de ses creusets, après les « expériences » de la rue Lecourbe, — diamants dont avait pris possession son commanditaire, M. Jules Wernher, — n'étaient autres que ceux qu'avait achetés sa femme, au mois d'août 1905.

Jaune ou gris?

On se souvient que la semaine dernière, le directeur de la De Beers était venu, de Londres, avec une valise renfermant quantité d'objets intéressants : débris de creuset, résidus de fabrication et diamants soi-disant fabriqués par Lemoine. Ceux-ci étaient en nombre assez considérable. M. Le Poittevin remit à M. le docteur Bordas les débris et résidus ; mais il conserva les diamants. Hier après-midi, il faisait extraire Lemoine de la prison de la Santé pour lui demander s'il reconnaissait ces pierres précieuses. L'inculpé, qu'assistait Me Labori, eut tout de suite comme un pressentiment de ce qui allait arriver ; il répondit vaguement, avec de nombreuses réticences :

Il serait puéril de ma part de vouloir reconnaître, parmi les milliers de pierres que vous me présentez, les produits sortis de mes creusets voilà bientôt trois ans. Ces produits n'ont, du reste, été ni placés sous scellés, ni pesés et aucune vérification n'a été faite permettant de les reconnaître ultérieurement. En conséquence je ne puis dire s'ils proviennent de ma fabrication ou s'ils ont une autre provenance.

Comme, parmi les pierres apportées par M. Julius Wernher se trouvait le diamant taillé, placé, on se le rappelle, par M. Hoats, administrateur de la De Beers, dans le creuset de M. Lemoine au cours d'une expérience rue Lecourbe, le juge a demandé au prévenu s'il avait une explication à fournir à ce sujet.

Aucune, a-t-il répondu ; d'abord parce que l'expérience au cours de laquelle ce piège m'a été tendu, n'a donné aucun résultat, et ensuite parce que le creuset a été emporté à Londres, sans avoir été vérifié à Paris, M. Hoats s'y étant formellement opposé. Ce n'est que quinze jours plus tard que j'ai été informé, par lettre, qu'un diamant « jaune » et taillé, mis dans le creuset, n'avait pas brûlé et avait été retrouvé intact. Je ferai cependant une simple constatation. Elle a trait à la couleur de ce diamant. Dans sa lettre, M. Wernher disait qu'il était « jaune » or ; celui que vous me représentez est « gris ».

Après cette déclaration M. Lemoine fut reconduit à la Santé — non sans avoir pu embrasser auparavant sa femme dans le couloir.

Le joaillier s'écrie : « Ce sont mes diamants ! »

Dès qu'il fut parti, M. Le Poittevin fit introduire dans son cabinet un témoin dont la déposition allait être capitale. C'était M. de Haan, tailleur diamantaire, 90, rue Lafayette.

M. de Haan est l'un des deux joailliers auxquels se sont adressés, en août 1905, MM. Bourdier et Heng, pour trouver les 25.000 fr. de diamants bruts demandés par Mme Lemoine. M. de Haan avait fourni la majeure partie de ces pierres précieuses. Le reste avait été livré par un M. Voet.

Mme Lemoine, on s'en souvient, avait déclaré que son mari avait réduit en poudre les diamants achetés par son intermédiaire et les avait fait fondre pour se rendre compte des conditions dans lesquelles s'effectuait la fusion. M. Lemoine avait confirmé ces explications, ajoutant qu'il avait acheté ces pierres pour faire des expériences comparatives. Or, mis en présence de diamants soi-disant fabriqués par M. Lemoine, — diamants qui avaient servi à obtenir de M. Julius Wernher la remise de sommes dépassant 1,700,000 francs, — le témoin n'a pu retenir ce cri :

— Mais ces diamants sont les miens !

Et, prenant alors les pierres une par une, il les a examinées soigneusement et en a fait deux tas. Ce travail terminé, M. de Haan a dit :

— Le lot que voici, composé des plus gros diamants, a été vendu, dans son entier, par moi, en août 1905, à M. Bourdier, pour le compte de Mme Lemoine. L'autre tas vient d'ailleurs.

— Mais, a interrompu M. Le Poittevin, comment pouvez-vous être aussi affirmatif à deux ans et demi de distance ?

— Toutes les pierres du premier lot, a répondu le diamantaire, proviennent de chez moi. Cela je l'affirme. Je les reconnais à mille petits détails qui vous échappent, mais qui ne sauraient passer inaperçus à l'œil expérimenté d'un joaillier.

Et, désignant les pierres :

— Tenez, je reconnais ce diamant à son défaut, cet autre à cette marque qui prouvent de ce qu'il a subi un commencement de travail.

Et M. de Haan, détaillant chaque pierre l'une après l'autre, a prouvé au magistrat qu'il ne pouvait se tromper.

Preuve indiscutable

Il a même fourni un détail plus probant, si possible, en indiquant, au juge, le poids des pierres du lot fourni par lui. Séance tenante, M. Le Poittevin a envoyé chercher une balance de précision. Les diamants ont été pesés. *Leur poids était égal, à un milligramme près, à celui indiqué par le témoin.*

A la suite de ce témoignage accablant pour Lemoine, l'instruction peut être considérée comme close.

Ajoutons que M. Templier, en qualité de président et au nom du syndicat de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, est venu dans la soirée, accompagné de Me Jacquemont, se constituer partie civile dans cette affaire.

Chez M. de Haan

Dans la soirée, nous avons pu joindre M. de Haan. Il nous a confirmé les renseignements qui précèdent :

— Je n'ai eu aucun mal à reconnaître les diamants sortant de mes ateliers, nous a dit le diamantaire, et je pense même que mon collègue, M. Voet, qui sera entendu prochainement par M. Le Poittevin, n'en aura pas davantage pour *reconnaître les siens.*

Je n'avais pas oublié la commande que me fit, au mois d'août 1905, M. Bourdier pour le compte de *Mme Lemoine. Ce genre d'affaire* est peu fréquent chez nous. Notre rôle est de tailler le diamant et non de le vendre à l'état brut.

De plus, à cette époque de l'année, nous eûmes beaucoup de mal à trouver dans nos réserves les pierres qu'on nous demandait.

Pour compléter le stock, nous avons dû livrer des diamants ayant déjà subi un commencement de taille et pour 8 carats au moins de déchets provenant du clivage.

En recevant la citation du juge, j'ai eu soin de rechercher mes livres de compte se rapportant à cette opération et je les ai emportés au palais.

Vous savez comment M. Le Poittevin a procédé, lorsqu'il m'a présenté les diamants. Aussitôt, j'ai mis de côté ceux que j'avais vendus à M. Bourdier. Je les autrais reconnus entre mille. Le mode de travail en usage dans mes ateliers diffère de celui de mes collègues. Je vais vous en donner une idée par un détail technique :

Nous avons l'habitude, afin de faire le moins de déchets possible, d'ouvrir une facette avant d'opérer le clivage sur les défauts apparents des diamants à tailler. Or, la plupart de ceux qui m'ont été *montrés présentaient* cette particularité qui ne pouvait m'échapper.

La preuve était faite.

INFORMATIONS DIVERSES

Ils se mettent en grève pour avoir de la viande

Orléans, 25 janvier. — Une grève d'un nouveau genre vient d'éclater dans une des plus importantes fermes de la Beauce, à Dormes. Sept domestiques de cette ferme, le berger, le vacher, le batteur en grange et quatre charretiers ont abandonné leur travail après avoir formulé leurs revendications ils demandent qu'on leur donne de la viande à tous les repas de la journée, ainsi qu'au goûter.

Endormie depuis huit jours

Cherbourg, 25 janvier. — Le jeudi 16 janvier, Mme Poullain, âgée de trente ans, débitante, rue des Fossés, épluchait des légumes vers quatre heures de l'après-midi, quand, prise d'un étourdissement, elle s'endormit et ne se réveilla pas. Les soins médicaux furent impuissants à la faire sortir de son sommeil. Toutefois, dimanche dernier, Mme Poullain entrouvrit les yeux, murmura quelques paroles, reconnut son beau-frère qui la veillait, puis se rendormit. Depuis, elle s'est réveillée pendant de courts instants, à intervalles irréguliers. Son cas excite beaucoup la curiosité publique.

Condamné à mort deux fois en deux jours

Marseille, 25 janvier. — Dans la soirée du 27 juillet dernier, des agents de la Sûreté, en tournée, aperçurent un individu qui leur parut suspect.

Ce dernier, nommé Valentini, âgé de vingt-neuf ans, tenta de prendre la fuite en voyant s'approcher les agents. Ceux-ci le poursuivirent alors, ce que voyant, Valentini se retourna et déchargea son revolver sur l'agent Boullin. Celui-ci fut atteint au bas-ventre. L'agent Boullin, malgré sa grave blessure, ne succomba pas, mais il n'est pas encore complètement guéri. Valentini put être arrêté trois jours après. Il comparaissait hier devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui l'a condamné à mort.

La cour d'assises l'a jugé à nouveau aujourd'hui et l'a, une fois de plus, condamné à mort. Voici pour quel crime :

En compagnie de son fidèle complice Bonetti, il agressa, le 30 juillet dernier, M. Charles, typographe. Valentini braquait sur lui un revolver, pendant que le second le fouillait et lui enlevait sa montre. Des militaires venant à passer, les malfaiteurs s'enfuirent. Pendant que les soldats maintenaient Bonetti, M. Charles courut après Valentini, mais celui-ci se retourna et lui tira un coup de revolver, le fouilla et lui déroba une somme de 30 centimes.

C'est pour ces faits que Valentini et Bonetti comparaissaient de nouveau devant les assises. Valentini a été condamné à mort et Bonetti à dix ans de travaux forcés.

Ainsi, Valentini a été condamné à mort deux fois en deux jours.

Empoisonnée dans un hôpital

Marseille, 25 janvier. — Un pénible événement vient de se produire à l'Hôtel-Dieu. Des étudiants, par suite d'une erreur déplorable, ont administré à une malade, admise depuis deux jours dans l'établissement, pour une fracture à la jambe, une potion d'eau phéniquée, croyant lui donner de l'eau sédultz. La malheureuse ne tarda pas à succomber. Une potion identique fut présentée à une autre malade, qui, devant le mauvais goût de la drogue, refusa de l'avaler. Les internes coupables ont été révoqués et une instruction est ouverte contre eux, pour homicide par imprudence.

Apache tué par sa maîtresse

Toulon, 25 janvier — Un repris de justice dangereux, Louis Armitano, vingt-cinq ans, réclamait de l'argent à sa maîtresse, Antoinette Bordella, vingt-trois ans. Celle-ci refusa, et il se livra sur elle à des violences. La femme sortit alors un couteau de sa poche et *le plongea dans le ventre d'Armitano*, qui s'affaissa, mortellement atteint. Antoinette Borella est allée aussitôt se constituer prisonnière.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— On prête à M. Briand, garde des sceaux, l'intention de déposer prochainement, sur le bureau de la Chambre, un projet ayant pour objet de permettre aux ouvriers de faire partie des jurys d'assises.

— L'anarchiste parisien Liberlad a été arrêté à Genève, où il était allé faire des conférences sous les auspices du groupe Germinal; il sera expulsé du territoire de la Confédération.

FRANCE

— M. Pimbert, ancien adjoint au maire de Tours, ancien huissier, vient de succomber à l'âge de quatre-vingt-onze ans, laissant à la ville 425.000 francs pour la création d'un orphelinat de garçons. Le défunt a également fait des legs à l'hospice et au lycée.

— Le château de Campiran, commune de Cenon, appartenant à M. Cazeau, négociant à Bordeaux, *a été détruit par un incendie.* Les pertes sont évaluées à 100.000 francs.

— Une carrière située près de Montpezat (Ardèche), s'est effondrée sous un formidable éboulement de rochers et de terre qui a enseveli les outils et le matériel. Les ouvriers, au nombre d'une vingtaine, ont pu s'échapper. Quelques-uns d'entre eux ont reçu des blessures assez graves.

— Le conseil départemental de l'enseignement primaire de Saône-et-Loire a révoqué de ses fonctions de délégué du canton de Givry, M. Raquillet, ancien maire révoqué de Mercurey.

— On a arrêté, à Brest, des malfaiteurs qui violèrent un caveau et dépouillèrent une morte de ses bijoux. Ce sont trois jeunes chenapans de seize et dix-sept ans.

— A La Rochelle, la nuit dernière, un soldat du 123e reprit de justice, a voulu frapper avec sa baïonnette un brigadier de police. Celui-ci a tiré un coup de revolver sur le soldat, qui a été atteint à l'abdomen. L'état du blessé est grave.

— Un ancien curé révoqué de Contrexéville (Haute-Savoie) s'est installé à Montcéal, (Ain) où il travaille avec son oncle au *métier de tailleur.* Dans une salle qu'il a louée, il fait le soir des conférences en faveur de la création d'une « *Eglise chrétienne française, basée sur* la foi, la raison et la morale ».

— Près de Morlaix, on a trouvé au pied d'une tour, la *girouette du clocher* à ses côtés, un renonoeur le crêpe ouvert et ayant cessé de vivre. Il avait la manie de décrocher les girouettes des clochers

— Un capitaine d'artillerie à Constantine se promenait à cheval, lorsque sa monture prit peur et s'emballa. L'officier fut projeté violemment sur le sol, où il se fractura le crâne. Le capitaine est mort à l'hôpital peu après avoir subi l'opération du trépan.

— Un sous-inspecteur des enfants assistés à Mende a été trouvé mort dans sa chambre, presque au même instant, dans le même immeuble, on découvrait inanimé sur son lit un commis principal des Contributions indirectes. On croit à une double congestion par le froid ou à une asphyxie causée par le gaz des cheminées.

ETRANGER

— Par suite du brouillard, deux trains sont entrés en collision, hier soir, vers 6 heures 30, près de la station de Wimbledon, faubourg de Londres. Neuf personnes ont été transportées à l'hôpital; d'autres, grièvement blessées, ont été ramenées à leur domicile.

— Une bande grecque vient de massacrer dix *femmes, dix enfants et quatre hommes au village* de Dragos, près de Monastir, sous le prétexte que le village aurait donné asile à un *meurtrier.*

— La société musicale de Saint-Pétersbourg a accordé à l'illustre artiste Ysaye une indemnité de 30.000 roubles (75.000 fr.) pour le vol de son Stradivarius.

— Le diamant Cullinan, le plus gros du monde qui fut offert par les habitants du Transvaal au roi d'Angleterre, a été transporté sous forte escorte à la gare de Liverpool street. De là, la précieuse pierre est partie pour Amsterdam, où elle sera taillée par des experts hollandais

— La grève qui menaçait l'industrie cotonnière du Lancashire a été évitée, les ouvriers ayant au dernier moment accepté les conditions de leurs patrons.

— Deux journalistes républicains, ainsi que deux commerçants ont été arrêtés à la suite de la découverte à Lisbonne d'un dépôt clandestin de revolvers. On prétend que ces arrestations auraient présenté un mouvement républicain qui se préparait

LA RÉGION

A LIÉVIN

LES MÉFAITS DE L'ALCOOL

Après boire un mineur à l'œil crevé. Une femme désespérée se jette dans un puits. Disparition du mari

Le 6 janvier dernier, la veuve Rolland, née Thérésine-Elisa Minet, âgée de 45 ans, cabaretière et épicière, près de la gare du Tramway, à Liévin, mère de cinq enfants, se remariait avec un de ses pensionnaires, le nommé François Druart, mineur, père de trois enfants.

Depuis *son mariage*, Druart s'amuse beaucoup, c'est ainsi que vendredi, après avoir fait de copieuses libations dans plusieurs estaminets, il revint dans la soirée chez lui, accompagné de six camarades qui, comme lui, *étaient en état d'ébriété.* A ceux-ci il offrit à manger, ce qui contrariait vivement sa femme. Voyant que son mari ne voulait pas écouter ses conseils, la nouvelle dame Druart, qui, disons-le, a l'esprit un peu faible, tenta de se jeter dans un puits ; elle en fût empêchée par ses enfants.

Comme souvent la chose se produit entre gens qu'énerve la boisson, une discussion surgit, elle amena le départ des frères Gaston et Augustin Viseux, mineurs, demeurant à Liévin. Une fois dehors, ce dernier vint pour rechercher ses camarades ; à peine avait-il ouvert la porte, qu'il recevait en pleine figure une chope lancée par son camarade Félix Leclercq, âgé de 26 ans, mineur, demeurant coron Fernand. Augustin Viseux tomba à la renverse, le visage ensanglanté; son frère, qui s'approcha, fut frappé, il porte des blessures à la figure.

Le docteur Duquesnoy, appelé, constata que l'œil gauche d'Augustin Viseux était crevé, il lui prodigua ses soins.

Cette scène achevée, Druart monta à sa chambre, il était deux heures et demie du matin; que s'y passa-t-il ? On ne le sait.

Vers sept heures du matin, la dame Druart se leva, et sans mot dire elle se dirigea vers la cour, où, *cette fois, elle parvint* à se jeter dans le puits. Ses enfants ne la voyant pas, furent pris d'un triste pressentiment, ils se dirigèrent vers le puits où leur malheureuse mère s'était précipitée.

On appela le mari, mais en vain, il avait disparu, et malgré les recherches faites, il n'a pas été possible à la gendarmerie de le découvrir. Vers dix heures du matin, après bien des difficultés, on put remonter du puits le cadavre de la pauvre femme.

Un ivrogne tire deux coups de revolver

Vendredi, vers huit heures du soir, l'ouvrier mineur Henri Gossens, demeurant chez M. Vergeas, à Calonne-Liévin, entrait à l'estaminet Emile Polliet, au hameau de Condé. Comme il se trouvait en état d'ivresse, la dame Polliet refusa de lui servir une consommation. Gossens insista, mais vainement. S'adressant à la demoiselle Elodie Demeulenaère, belle-sœur de la tenancière, il lui dit en frappant sur sa poitrine : « J'ai la quelque chose dont je vais me servir si on ne verse pas à boire de suite. »

Cette menace suffit pour que M. Polliet, qui était survenu, mit Gossens à la porte. Celui-ci, une fois dehors, brisa quelques carreaux de vitre, ce que voyant deux consommateurs, MM. *Edmond Hève et Emile Barlet*, sortirent pour apaiser le mauvais sujet. A leur vue, le perturbateur prit la fuite, mais soudain, se retournant, il déchargea deux coups de son revolver sur Hève et Barlet, puis il réussit à s'échapper.

La gendarmerie, informée, recherche Gossens, qui, croit-on, a mis la frontière entre la justice et lui.

A MÉRICOURT-CORONS

Rixe mortelle entre Allemands

Un Allemand assommé. — Le délégué mineur Simon dit Ricq heurte le cadavre. — Arrestation des coupables. — Descente du parquet.

Les rixes entre étrangers se multiplient dans le bassin houiller du Pas-de-Calais d'une façon inquiétante.

Après la rixe mortelle entre italiens à Hénin-Liétard, après celles sanglantes survenues entre belges à Montigny-en-Gohelle, à Rouvroy, à Sallaumines, à Billy-Montigny, à Lens, aujourd'hui on en enregistre une autre suivie de mort, entre des ouvriers allemands. Cette rixe s'est produite dans les conditions suivantes :

Vendredi après-midi, le mineur Georges Haseke, âgé de 42 ans, demeurant aux corons de Méricourt, sujet allemand, habitant la France depuis six mois environ, sortait de chez lui en compagnie de deux de ses compatriotes arrivés depuis quelques jours seulement et *prenant* pension chez lui : les nommés Léonard Eisner, 25 ans, né à Denzbergh et David Angerer, 22 ans, né à Mont-Cenis.

La sortie avait pour but principal d'essayer un fusil appartenant à Eisner. Cette opération faite, les trois allemands entrèrent à l'estaminet Scherperel, où une légère discussion s'éleva : Haseke reprochant à Eisner de poursuivre de ses assiduités sa fille à peine âgée de 15 ans. Eisner et Angerer sortirent, laissant Haseke. Ils se rendirent à l'estaminet Delmaude, rue de la Fosse, N° 3.

Voyant passer quelques instants après Haseke, ils l'appelèrent. Bientôt la discussion reprit plus vive et les trois Allemands étant sur le point d'en venir aux mains, la cabaretière les invita à sortir, ce qu'ils firent sans trop de difficultés.

Une fois sur la rue, Haseke, qui se voyait entouré par ses deux compatriotes, tira de sa poche un couteau dont il les menaça à plusieurs reprises.

Devant ces menaces Eisner, qui tenait son fusil en main, asséna un violent coup de crosse sur le front d'Haseke, qui roula dans le ruisseau. Que se passa-t-il alors ? l'enquête n'a encore pu l'établir. L'Allemand était-il tué ou ses logeurs l'ont-ils assommé après, c'est ce que la justice cherche à établir.

Vers neuf heures et demie du soir, vint à passer le délégué mineur Simon dit Ricq, dont on parla beaucoup au sujet de la catastrophe de Courrières. Celui-ci voyant un homme étendu le long du ruisseau, tenta de le relever, mais se rendant bientôt compte qu'il se trouvait en présence d'un cadavre, il alla quérir des voisins.

A peine s'était-il éloigné que Eisner et Angerer, qui guettaient dans les environs, s'approchèrent du corps de leur victime qu'ils transportèrent un peu plus loin, dans le but évident de le cacher. Ils ne purent mettre leur projet à exécution car le délégué mineur Simon revenait à ce moment avec des voisins. Craignant se faire reconnaître, ils abandonnèrent leur fardeau et adroitement se dissimulèrent parmi les personnes accourues pour voir ce dont il s'agissait.

Le corps de Haseke fut déposé sur le côté de la *route*, en attendant l'arrivée du docteur Lecot que l'on était allé quérir. Celui-ci arriva bientôt et constatant la mort, requit quatre hommes pour transporter le cadavre dans une dépendance de la fosse numéro 3.

A ce moment se passa une scène vraiment digne d'être signalée. Eisner qui s'était approché, fut du nombre des quatre hommes réquis. Sans la moindre hésitation, il accomplit la besogne assignée et rien dans sa démarche ne pouvait indiquer qu'il portait sa propre victime.

Le garde particulier de la Compagnie, M. Morel, qui s'était fait renseigner sur la discussion survenue à l'estaminet Delmaude, crut bon de s'assurer de la personne d'Eisner, lequel reconnut bientôt avoir frappé Haseke, mais déclarant aussi que son arme s'étant brisée, Angerer avait ramassé le canon pour assommer leur compatriote.

Cette déclaration mettant en cause Angerer, le garde Morel le chercha et le garda à vue en attendant l'arrivée de la gendarmerie.

Vers onze heures, le lieutenant de gendarmerie Coine, de Lens, accompagné de plusieurs *gendarmes*, arrivait sur les lieux où il commençait son enquête. Il dut avoir recours à un interprète : les deux Allemands ne parlant pas le Français.

Eisner reconnaît toujours avoir porté un coup de crosse de fusil, mais son camarade Angerer me avoir frappé Haseke.

Samedi à onze heures du matin, le parquet de Béthune, composé de MM. Boudry, juge d'instruction, Monier, substitut, et Dhenin, greffier, s'est transporté sur les lieux. Eisner et Angerer ont été maintenus en état d'arrestation.

Au cours d'une perquisition faite chez Haseke, auprès du soupirail de la cave, le canon du fusil d'Eisner a été retrouvé.

M. le docteur Hanseval, *médecin-légiste* à Béthune, a fait dans la soirée l'autopsie du cadavre.

A DOUAI

Un Douaisien meurt au Maroc

On annonce la mort survenue au Maroc le 18 courant, de M. Pession, un de nos jeunes concitoyens. M. Pession, engagé volontaire du mois d'octobre dernier, faisait partie de la section d'aérostiers détachée au Maroc par l'un des régiments de Versailles. Sur les soixante hommes dont se composait son détachement, il est le vingtième qui meurt de la fièvre typhoïde.

Le Soleilland Douaisien

Aucun de nos lecteurs n'a perdu le souvenir de l'abominable forfait perpétré rue de l'Université le dimanche 20 octobre dernier.

Ce soir-là, entre 10 heures ½ et onze heures du soir, une fillette de onze ans, Suzanne Hornez, était victime d'un ignoble attentat et assassinée dans la demeure de son père, au n° 4 de la rue de l'Université.

Nous croyons savoir que l'auteur présumé de ce crime monstrueux, Désiré Lotz, garçon boulanger à Douai, comparaîtra devant la Cour d'assises du Nord le vendredi 7 février prochain.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

SECTIONS DU NORD DE LA FRANCE

Conférences qui auront lieu le dimanche 26 janvier 1908

Cassel, conférence par M. Fuhieux, publiciste à Paris, sujet : « L'Algérie » (avec projections lumineuses). La conférence sera précédée d'une causerie sur la « Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ».

Ferfay, section d'Auchel, conférence par M. Lesueur, docteur en droit, avocat, sujet : « L'Ecole laïque et son œuvre ». La conférence sera précédée et suivie d'une partie récréative, chansonnettes et romances.

Maing, section de Maing, conférence par M. Blémont, de la faculté de droit de l'Université de Lille, sujet : « L'Œuvre de la 3e République ».

Agny, section d'Arras, conférence par M. Huyghe, publiciste, avocat, sujet : « Patriotisme et internationalisme ».

Eskarès, section d'Eskarès, conférence par M. Lencubourg, instituteur, sujet : « La Révolution et le grand Carnot ». La conférence sera suivie d'une comédie.

Bailleul, section de Bailleul, conférence par M. Aubertin, chevalier de la Légion d'honneur, sujet : « La Patrie ».

St-Amand-les-Eaux, section de St-Amand-les-Eaux, conférence par M. Ch. de Lauwereyns de Roosendaele, docteur en droit, avocat, avec le concours de M. Ludovic Blareau, compositeur, Mme Blareau, 1er prix du Conservatoire de Lille, M. Duvillier, professeur à Lille, sujet : « Les chansons de Béranger ».

Bréthères, section de Bréthères, conférence par M. Marquart, délégué de la Société, sujet : « L'Ideal social ».

Dunkerque, section de Dunkerque, conférence par M. Royer, sujet : « L'air liquide », avec expériences.

Vieux-Condé, section de Vieux-Condé, conférence par Mlle Warocquier, institutrice, sujet : « Le Féminisme ».

Gonnehem, section de Lillers, conférence par M. Bécart, directeur d'école à Bruay, sujet : « Victor Hugo ». La conférence sera suivie d'une partie récréative.

Marly, conférence par M. Marceau-Leleu, professeur à l'Ecole pratique d'industrie de Fourmies, sujet : « L'impôt sur le revenu ».

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

II

F..., ancienne fréquentée aujourd'hui, l'était fort peu il y a quelques années. La foule s'entêtait à ne pas venir occuper les vastes établissements préparés à son intention et dont l'édification avait ruiné complètement celui qui l'avait entreprise.

Vers les premiers jours d'août d'une de ces dernières années, le successeur de l'entrepreneur malheureux trompé dans ses espérances, se tenait debout à la principale entrée de son établissement, en frac irréprochable, les joues dépassées par les deux pointes de sa cravate blanche, une main gantée, l'autre nue ; il souriait d'une façon amère aux voyageurs prochains qu'il attendait sans doute, car à chaque moment il regardait l'heure à sa montre.

M. Duplanchet, qui avait acquis une petite fortune dans le commerce à Paris, avait eu l'idée, en apprenant la mise en vente du Casino de F... et de ses dépendances, d'acquérir cet immeuble et de tâcher de réussir où un autre avait échoué. Il s'était rendu à F... au plus sourire de mépris pour la maladresse du tenteur ruiné avant efficacité les lèvres, devant la beauté de la plage et la bonne tenue de l'établissement, bien fait d'ailleurs pour charmer les yeux.

En face des dernières maisons de la petite ville, humbles cabanes de pêcheurs à moitié ruinées, se dressent insolemment les écuries, les communs et les logements de ce qui M. Duplanchet nomma son personnel ; puis la bâtisse tourne à angle droit et fait face à la mer. Elle se développe alors et rampe *comme un reptile au pied de la falaise. Elle* n'a qu'un étage, un rez-de-chaussée, couronné par une terrasse, et se compose d'une enfilade de salles, peu larges, mais en revanche d'une longueur extraordinaire. Les exigences du *génie militaire ont motivé ce singulier* mode architectural. Une batterie établie au flanc de la falaise surveille et défend les côtes, rien ne doit gêner la vue ni le tir, et le monument pour être toléré a dû s'aplatir le plus possible. Seuls deux pavillons de briques à toits en éteignoirs ont trouvé grâce et ont pu s'élever de trois étages, mais ils sont si éloignés l'un de l'autre que l'effet symétrique est perdu.

La construction de ce long édifice est d'une légèreté extrême, et il n'est pas sans danger de se promener sur les terrasses. Un jour, une dame étrangère s'y étant hasardée, le gueil d'heureux M. Duplanchet. Enfin l'on se trouve dans un jardin, on marche sur une couche de jolis cailloux blancs si épaisse et si remuants qu'on peut à peine se tenir debout. Ces cailloux sont d'ailleurs ce qu'il y a de mieux dans ce jardin où l'on n'aperçoit pas un seul arbre. Le dessin des plates-bandes est ingénieux, mais les fleurs se refusent absolument à y pousser. M. Duplanchet ne s'explique pas cet entêtement de la végétation. Quant au casino lui-même il présente la figure d'un E majuscule couché. La barre principale longe la falaise et fait face à la mer ; les deux autres lui présentent le flanc, l'une est un café enrichi de plusieurs billards ; l'autre une salle de danse, de concerts et de spectacle. Le bâtiment qui les relie contient les salons de lecture, de jeu, de conversation, et une interminable galerie réservée aux solennités municipales.

Pour atténuer son autorité, M. Duplanchet a rédigé un avis qu'on peut lire dans tous les salons : « Défense d'emporter les journaux. — Défense de monter sur les meubles. » Derrière la salle de bal s'élèvent un établissement d'hydrothérapie et de gymnastique, puis un charmant hémicycle percé de vingt portes qui ouvrent sur des cabines de bains chauds. Enfin une brusque saillie de la falaise *met un terme à cet essor architectural.*

C'était donc sur la principale porte de l'hôtel que M. Duplanchet, dans une attente pleine de dignité, embrassait avec satisfaction l'ensemble de son domaine.

La falaise se dressait derrière les constructions encadrant la rougeur sombre des roches nues de l'admirable velours du gazon normand. Tout au faîte, des champs de blés dorés ou bruns tremblaient sur le bleu pâle du ciel, la nature s'ingéniait à harmoniser les couleurs, à les unir par des transitions d'une infinie délicatesse. Le casino au contraire était net, brutal, criard ; la nature avait beau faire, elle ne pouvait se l'assimiler, il tranchait impitoyablement, se refusant à tout accord. M. Duplanchet s'inquiétait peu de cela.

Un bruit lointain de grelots et de chevaux qui trottent se fit entendre du côté de la ville. Le maître d'hôtel passa vivement sa main rue chargée de bagues sur sa chevelure collée par une pommade abondante. Un omnibus tourna l'angle du restaurant ; M. Duplanchet sourit, l'omnibus approcha. Mais il était vide. Une grande surprise se peignit *sur les traits de l'ancien commerçant.*

— C'est curieux, se dit-il, personne. Les étrangers sont en retard cette année. C'est égal, ils ne peuvent manquer de venir. J'ai fait tout ce qu'il fallait : articles dans les journaux, grandes affiches bleues avec une vue au milieu — et puis, un si bel endroit !

Il regarda encore une fois à sa montre.

— Allons ! fit-il.

Et il s'éloigna, faisant sonner ses bottes vernies sur le trottoir de bitume qui borde l'hôtel et le restaurant dans toute sa longueur.

Bientôt un tintement régulier domina le monotone bruissement de la mer : M. Duplanchet agitait lui-même la cloche de la table d'hôte.

Alors trois vieilles mises sortirent, graves et raides, des profondeurs de l'hôtel et s'assirent solennellement à la table. Deux, parmi elles, étaient sœurs et offraient un visage analogue : long, aux dents saillantes, à la peau blanche et flasque, aux bandeaux plats et couleur d'angou. L'autre ressemblait à une vieille petite marquise avec sa figure chiffonnée, ses cheveux gris disposés en boucles folles contenues par l'avancement d'un prodigieux chignon à la mode en des temps disparus et qu'elle ne quittait jamais, pas plus que le petit châle vert orné d'une patine dans le dos qu'elle serrait sur ses maigres épaules. L'aimable demoiselle avait l'oreille dure ; mais, pour faire mentir le proverbe « crier comme un sourd », elle parlait d'une voix si discrète qu'il était impossible de saisir un mot de ce qu'elle disait ; deux commerçants du Havre de passage à F... entrèrent par la porte extérieure du restaurant ; madame et mademoiselle Duplanchet arrivèrent.

— Servez, dit le maître de l'établissement. Puis se penchant à la fenêtre : — Ne dépêtez pas, Félix, cria-t-il au cocher de l'omnibus, il va falloir aller à la gare pour l'arrivée du train de sept heures. Il nous viendra sans doute beaucoup de monde.

Puis il s'assit au bout de la table et murmura, en fermant à demi les yeux, au bruit des cuillers heurtant le fond des assiettes :

— Décidément, je suis enchanté de m'être embarqué dans cette entreprise !

Aussitôt le dîner fini, les trois mises replongèrent dans les profondeurs des corridors, les deux commerçants allèrent jouer au billard, et la famille Duplanchet resta seule.

Il faisait encore grand jour. Quelques personnes du pays se promenaient sur la plage; bourgeois, matelots, femmes à la tête nue ou coiffée de bonnet. Un vieillard à la barbe blanche, aux yeux doux, s'approcha d'une des fenêtres du restaurant.

— Bonsoir, mesdames et monsieur, dit-il.

— Bonsoir, monsieur Lemercier, répondit toute la famille.

— Eh bien, Duplanchet, vous est-il venu des voyageurs, aujourd'hui ?

— Jusqu'à présent non ; mais il en viendra tout à l'heure.

— Pas plus qu'hier, pas plus qu'il n'en viendra demain.

— La journée n'est pas finie, insista Duplanchet.

— Quel *homme admirable vous êtes !* l'espoir ne meurt jamais en vous. A chaque omnibus qui vous revient bredouille, vous vous dites : « Ce sera pour le prochain voyage ». Votre foi n'est pas ébranlée.

— Mais pourquoi n'aurions-nous pas d'étrangers ici ? Connaissez-vous une plage plus belle que la nôtre ?

— Non, il n'y en a pas de plus belle sur les côtes de Normandie.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVET
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille